

Dernière mise à jour : 15/03/2023

VISITES MÉDICALES PAR MÉDECINS AGRÉÉS EN CABINET LIBÉRAL

Qui est concerné ?

Les usagers se trouvant dans les situations suivantes peuvent passer leur visite médicale auprès d'un médecin agréé exerçant en cabinet libéral :

- les candidats au permis de conduire de catégories B ou A ayant un souci de santé
- les candidats au permis de catégories lourdes
- les titulaires au permis de conduire catégorie B qui souhaitent l'utiliser à titre professionnel dans les conditions prévues par l'article R.221-10 III du code de la Route (conduite des taxis, ambulances, etc.)
- les conducteurs sollicitant le renouvellement des catégories lourdes de leur permis de conduire
- les conducteurs sollicitant le renouvellement de leur permis B pour des raisons autres qu'une suspension ou annulation du permis de conduire pour cause d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants.
-
-

AMIEL Philippe	81 boulevard Lazare Carnot	31000 TOULOUSE	05 31 98 70 51
BEUGIN Yvon	567 avenue du Midou	40000 MONT DE MARSAN	05 58 06 40 06
BEZIAT Pierre	201 Route de l'Église	40120 ARUE	06 24 12 61 53
BIANCHI Isabelle	55 rue de Lorraine	32000 AUCH	05 62 05 42 86
CHARPIN Eric	33 bis avenue des Pyrénées	32100 CONDOM	05 62 28 01 42
DEAUX Jean-Louis	5 chemin du Mirateau	32100 CONDOM	05 62 28 02 97
DESLANDRES Eric	Hôpital Local - Rue St Laurent	32500 FLEURANCE	05 62 06 23 90
DOMBRET Philippe	CHU de Toulouse-Hôpital Purpan -Pavillon Turiaf - Place du Docteur Baylac	31059 TOULOUSE	05 61 77 21 17
DUGUEPEROUX Sonia	Espace des Clarisses – 4, place de la Halle	32300 MIRANDE	05 32 11 14 90
LACHAPELE Patrick	6 rue Lucie-Aubrac	32000 AUCH	05 62 60 62 50
LAMOTTE François	81 boulevard Lazare Carnot	31000 TOULOUSE	05 31 98 70 51
LAPEYRE Michel	501 chemin Tansept	82600 VERDUN SUR GARONNE	05 63 64 48 43
REY Stephan	Groupe médical l'Enclos	32370 MANCIET	05 62 08 24 56
SIMONET Corinne	51 bis avenue R-Sommer	31480 CADOURS	05 61 78 65 11
SOULERE Jacques-Henri	4 boulevard Barbanègre	64000 PAU	05 59 98 46 46
TSEE Kim	MSP du Lectourois - 2 bis, cours Gambetta	32700 LECTOURE	05 32 09 02 28

L'usager, lors de l'examen médical, devra présenter un document en cours de validité devant permettre au médecin de vérifier son identité.

La visite médicale est facturée 36,00 €. Cet examen n'est pas pris en charge par la sécurité sociale.

En application du décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite et de l'arrêté du 31 juillet 2012 qui modifient l'organisation de ce contrôle médical, les visites médicales pour le permis de conduire sont gratuites pour les personnes handicapées dont le taux d'invalidité est au moins de 50 %.

① Après examen et en cas d'aptitude favorable, l'usager devra procéder lui-même à la demande d'édition de son nouveau permis de conduire sur le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>